



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 2023

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29**
Présents : 18
Votants : 28

OBJET :
Subvention exceptionnelle Albret
Jazz Festival

N° 075/2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 9 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 2 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO Adjointes au Maire, Mmes et MM. DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DULOUEARD, FONTANEL, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Monsieur ARNAUNE qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI.
Monsieur GELLY qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur BOZZELLI.
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur GOLFIER.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUEARD.

Absent non excusé :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur GOLFIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 4 avril 2023 a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur DAVID

La 3^{ème} édition de l'Albret Jazz Festival de déroulera du vendredi 8 au dimanche 10 septembre 2023. Le Parc Royal de la Garenne accueillera donc cet évènement culturel pour lequel la Ville de Nérac est partenaire depuis la première édition.

Ce partenariat se concrétise par la mise à disposition du site, l'apport et la mise en place de matériel, une subvention de 5 000 € et une coproduction artistique pour un concert à hauteur de 3 500 €.

AR Prefecture

047-214701955-20230609-DEL752023-DE
Reçu le 14/06/2023

Pour des raisons techniques et de calendrier avec la programmation culturelle de l'Espace d'Albret, la coproduction artistique ne sera pas possible pour l'édition 2023. Il n'est pas toutefois envisagé de réduire notre soutien financier pour ce festival dont les résultats 2022 sont à la hauteur des attentes. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'Office de Tourisme de l'Albret, organisateur du festival, en complément de la subvention de 5 000 € déjà octroyée lors de l'approbation du BP Ville de Nérac 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE à la MAJORITE
(1 contre – Madame BERTHOUMIEU)

- D'accepter le versement d'une subvention de 3 500 € à l'Office de Tourisme de l'Albret pour l'organisation de la 3^{ème} édition de l'Albret Jazz Festival.
- De dire que cette somme sera inscrite au compte 6574 – code fonctionnel 402 – crédit non affecté du BP 2023 dans le cadre des subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le*

Et de la publication à Nérac le

Le MAIRE,

